



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**Stingray renouvelle son offre publique de rachat
dans le cours normal des activités**

Montréal, le 24 septembre 2025 – Groupe Stingray Inc. (TSX : RAY.A; RAY.B) (« **Stingray** »), un chef de file de la distribution de contenus musicaux et vidéo, des services aux entreprises et des solutions publicitaires, a annoncé aujourd'hui que la Bourse de Toronto (la « **TSX** ») a approuvé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« **offre de rachat** »), aux termes de laquelle Stingray est autorisée à racheter un maximum de 3 710 428 actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote subalterne variable (collectivement, les « **actions à droit de vote subalterne** »), ce qui représente environ 10 % du « flottant » (tel que défini dans le *Guide à l'intention des sociétés de la TSX*) des actions à droit de vote subalterne au 15 septembre 2025.

Le volume d'opérations quotidien moyen net pour la période de six mois précédant le 1^{er} septembre 2025 représente 23 675 actions à droit de vote subalterne. Conformément aux exigences de la TSX, Stingray a le droit de racheter, au cours d'un jour de bourse donné, un maximum de 5 918 actions à droit de vote subalterne, ce qui représente 25 % du volume d'opérations quotidien moyen sur ces actions.

Stingray estime que le rachat d'un maximum de 3,710,428 actions à droit de vote subalterne aux termes de l'offre de rachat constitue une utilisation appropriée de ses fonds et un investissement souhaitable pour elle et qu'un tel rachat serait donc au mieux de ses intérêts. Ces rachats réduiront le nombre d'actions à droit de vote subalterne en circulation, ce qui entraînera une augmentation proportionnelle de la participation de tous les actionnaires restants de Stingray.

Stingray peut racheter des actions à droit de vote subalterne sur le marché libre par l'intermédiaire de la TSX et d'autres systèmes de négociation canadiens, de temps à autre, au cours de la période de 12 mois commençant le 27 septembre 2025 et se terminant au plus tard le 26 septembre 2026.

Le nombre d'actions à droit de vote subalterne réellement rachetées en vertu de l'offre de rachat, le moment des rachats et le prix auquel les actions à droit de vote subalterne sont rachetées seront établis à la discrétion de la direction en fonction de divers facteurs, dont les conditions du marché. Toutes les actions rachetées en vertu de l'offre de rachat seront annulées dès leur rachat.

Dans le cadre de l'offre de rachat, Stingray a mis en place auprès d'un courtier désigné un régime de rachat de titres automatique selon lequel des actions peuvent être rachetées à des moments où de tels achats seraient autrement interdits aux termes de la réglementation ou en raison de périodes d'interdiction d'opérations que Stingray s'impose à elle-même. Aux termes du régime de rachat de titres automatique, avant d'amorcer une période d'interdiction d'opérations qu'elle s'est imposée, Stingray peut, sans y être tenue, demander au courtier désigné de faire des achats en vertu de l'offre de rachat. Ces achats se feront à la discrétion du courtier désigné, selon les paramètres établis par Stingray avant la période d'interdiction d'opérations. En dehors des périodes d'interdiction d'opérations, les achats se feront à la discrétion de la direction de Stingray. Le régime de rachat de titres automatique constitue un « régime automatique » aux

fins de la législation canadienne en valeurs mobilières applicable et a été approuvé au préalable par la TSX.

Au 15 septembre 2025, Stingray avait racheté au total 1 159 300 actions à droit de vote subalterne par l'intermédiaire de la TSX et d'autres systèmes de négociation canadiens dans le cadre de sa dernière offre de rachat (qui expirera le 26 septembre 2025 et permet le rachat d'un maximum de 3 542 716 actions à droit de vote subalterne) au prix moyen pondéré de 8,7156 \$ l'action. À la fermeture des bureaux le 15 septembre 2025, 54 987 006 actions à droit de vote subalterne au total étaient émises et en circulation et le « flottant » se chiffrait à 37 104 282 actions à droit de vote subalterne.

À propos de Stingray

Groupe Stingray Inc. (TSX : RAY.A; RAY.B) est une société mondiale de musique, de médias et de technologie qui joue un rôle de premier plan dans les secteurs de la télédiffusion, de la diffusion en continu, de la radio, des services aux entreprises et de la publicité. Stingray propose tout un éventail de services musicaux, numériques et publicitaires à des marques établies dans le monde entier, y compris des chaînes audio et vidéo, 97 stations de radio, du contenu vidéo à la demande par abonnement, des chaînes de télévision en continu gratuites financées par la publicité, des produits de karaoké, des applis musicales, ainsi que du contenu d'infodivertissement à bord et en voiture. Stingray Affaires, division de Stingray, offre des solutions commerciales de musique, de publicité en magasin et d'affichage numérique, de même que des données et des rétroactions fondées sur l'IA qui facilitent la compréhension des comportements des consommateurs. Stingray Advertising, plus vaste réseau de publicité audio en magasin d'Amérique du Nord, diffuse des publicités audio numériques dans plus de 30 000 établissements de grands détaillants. Stingray emploie près de 1 000 personnes dans le monde et joint 540 millions de consommateurs dans 160 pays. Pour en savoir davantage, visitez le www.stingray.com.

Information prospective

Le présent communiqué contient de l'information prospective, au sens de la législation en valeurs mobilières canadienne applicable. Cette information prospective comprend, sans limitation, des renseignements sur les objectifs, les opinions, les projets, les attentes, les prévisions, les estimations et les intentions de Stingray. On reconnaît les énoncés contenant de l'information prospective à l'emploi de mots et d'expressions comme « pouvoir », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « prévoir », « planifier », « croire », « continuer » et d'autres expressions semblables ou la forme négative de ces expressions, ainsi qu'à l'utilisation du conditionnel, y compris les mentions d'hypothèses. Toutefois, il est à noter que l'information prospective ne contient pas toujours ces mots ou expressions. L'information prospective repose sur des hypothèses et est assujettie à un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de Stingray. En conséquence de ces risques et incertitudes, les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux prévus ou sous-entendus dans l'information prospective. Ces risques et incertitudes comprennent, sans limitation, les facteurs de risque énoncés dans la notice annuelle de Stingray pour l'exercice clos le 31 mars 2025, que l'on peut consulter sur SEDAR+, au www.sedarplus.ca. Par conséquent, toute l'information prospective figurant dans les présentes est visée par la mise en garde susmentionnée, et rien ne garantit que les résultats ou les événements auxquels Stingray s'attend se réaliseront ou, même s'ils se réalisent en grande partie, qu'ils auront les incidences ou les effets prévus sur l'entreprise, la situation financière ou les résultats d'exploitation de Stingray. Sauf indication contraire ou à moins que le contexte ne commande une autre interprétation, l'information prospective figurant dans les présentes est donnée en date des présentes, et Stingray ne s'engage pas à la mettre à jour ou à la modifier, que ce soit par suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres facteurs, sauf dans la mesure où la législation applicable l'exige.

Personne-ressource :

Mathieu Péroquin
Vice-président principal, marketing et communications
Groupe Stingray Inc.
514-664-1244, poste 2362
mpeloquin@stingray.com